



PATHOLOGY NEWS

Flash

Chers Collègues,

Différents services et laboratoires d'anatomie pathologique sont confrontés à un refus de remboursement de certaines prestations par l'Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes (ANMC). Il s'agit pourtant de prestations qui ont été effectuées *secundum artem* par les anatomo-pathologistes et donc facturées. Ce problème reste jusqu'à présent restreint à l'ANMC.

La majorité de ces refus est liée à la règle d'application de notre nomenclature (article 32, §2bis) stipulant que « Lors de l'exécution simultanée au cours d'une même séance de plusieurs prestations qui, selon les règles de la nomenclature, peuvent être portées en compte séparément, les examens histopathologiques correspondants peuvent chaque fois être portés en compte à 100 % ». »

L'ANMC interprète les termes « portés en compte » de cette règle d'application comme « tarifé et facturé » par le collègue demandeur, une interprétation qui est bien entendu et à juste titre contestée par l'union professionnelle.

L'ANMC a soumis ce problème à l'INAMI. Vous trouverez la réponse de l'INAMI en annexe. Nous comprenons cette réponse comme une confirmation de notre interprétation.

Jusqu'à présent les discussions avec les responsables de l'ANMC n'ont pas conduit à une solution acceptable.

Cette "controverse" (nous pensons bien pouvoir l'appeler ainsi) ne fait que s'étendre ces derniers mois et pourrait prendre des allures "épidémiques".

Afin d'évaluer l'étendue de ce problème, nous vous demandons de bien vouloir signaler à l'union professionnelle si vous avez effectivement également été confrontés à ces contestations.

Pour les services et laboratoires dont la facturation et la perception sont confiés à l'hôpital il serait souhaitable de vérifier également les relevés récapitulatifs quant aux éventuels rejets et corrections d'honoraires.

L'union professionnelle envisage, une fois que nous aurons pris connaissance de l'étendue exacte du problème, d'entreprendre ultérieurement si nécessaire des démarches juridiques afin de mettre cette affaire au point.

Veuillez agréer, Chers Collègues, l'expression de nos salutations distinguées,

Dr. Claude Cuvelier,
Président GBS-AP.

Prof. Dr. Claude Cuvelier
Dr. Etienne Marbaix
Dr. Bernard Van den Heule
Dr. Fabienne Rickaert
Dr. Bernard Maillet

Voorzitter
Vice Président
Trésorier
Secrétaire (Fr)
Secretaris (NI)

Tel. 09/240.36.63
Tel. 02/764.17.84
Tel. 02/524.33.84
Tel. 02/528.88.26
Tel. 02/463.25.15

Fax. 09/282.86.84
Fax. 02/764.89.24
Fax. 02/524.36.45
Fax. 02/763.04.25
Fax. 02/463.19.59